

F25

PROPOSITION DE PROTOCOLES DE CRISE POUR LES 1^{er} ET 2nd DEGRÉS

LA COLÈRE

Réaction puissante déclenchée par une émotion négative qui aboutit à un comportement agressif d'intensité variable et pas toujours approprié.
(déf.: Petit Robert)



PÔLE RESSOURCE DÉPARTEMENTAL

L'ENFANT EN SITUATION DE CRISE

ATTITUDE DE L'ADULTE PENDANT LA CRISE

- Rester le plus calme possible, ne montrer ni son angoisse ni sa peur
- Posture à adopter : se baisser derrière l'enfant et l'entourer de ses bras, sans le serrer, lui parler à voix douce
- **Ne pas dire « tu es » mais « Ton comportement là, en ce moment, n'est pas... »**

GESTION DE L'ENFANT EN CRISE

- Isoler l'enfant dans la salle (salle choisie et préparée à cet effet dès le début de l'année).
- Confier l'enfant à (personne ressource choisie en fonction de l'enfant : le maître, un collègue, autre selon le contexte local)

GESTION DU GROUPE CLASSE

Confier la classe à
(si c'est l'enseignant qui prend en charge l'enfant en crise)
organisation à envisager en début d'année : qui prend la classe ? : binôme de collègues (un enseignant prend en charge l'enfant en crise, pendant que l'autre prend en charge les deux classes), ATSEM, AESH, le maire, un parent identifié, ou autre personne, selon le contexte local)

CONSULTER LE DOSSIER

- Gestion et prévention des comportements violents à l'école pour :
- l'après-crise
 - la communication
 - les situations particulières

Source : Académie de Besançon

PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE EN CAS DE CRISE

Nom de l'élève :

Classe :

Enseignant :

Objet : ce protocole a pour objet de préciser les modalités pratiques d'action de l'équipe pédagogique et les moyens mis en œuvre par l'établissement lors d'une situation de crise.

Il est susceptible d'être réactualisé en cas de nécessité.

1) Définition du seuil de tolérance de l'enseignant

L'enseignant met en place le protocole dès que ----- a un comportement inapproprié dans le cadre du temps scolaire : insultes ou coups envers lui-même ou envers les autres élèves, cris, projection d'objets ou bousculade de mobilier, débordements physiques (ex : enserrer des camarades lors du temps de classe ; déplacements excessifs dans la classe et sans but précis, etc).

2) Modalités de prise en charge de l'élève en cas d'inefficacité des rappels à la règle

- **Dialogue** : pour comprendre ce qui ne va pas, pour rassurer, apaiser.
- **Proposition d'exécution d'exercices de relaxation** : lui faire enfoncer les pieds dans le sol, lui faire tirer sur les bras et sur les doigts.
- **Isolement dans un « sas » d'apaisement** : coin de repli au fond de la classe/ CDI. Il peut y lire un livre ou y faire un jeu de construction
- **Si l'agitation persiste, accompagnement de l'élève dans une autre classe** : le confier à la surveillance temporaire d'un autre collègue/AED (avec du travail associé)

3) Recours en cas d'absence de retour au calme

- Appel des responsables pour qu'ils viennent chercher l'enfant dans la mesure du possible.

4) Recours en cas de mise en danger de l'enfant par son comportement

- Appel des pompiers.

Établi le

Signatures :

L'enseignant

La chef d'établissement

Les responsables légaux